

Conseil communautaire du 3 juillet 2017

Sur convocation en date du 26 juin 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 3 juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Ordre du jour :

- Médiathèque et Bibliothèque :

- 1) Bilan 2016 et Projets 2017 : intervention de C. MILLET, K. GERMANEAU, L. MEREL
- 2) Demande de subvention au Département pour acquisition de mobilier

- Ecole de musique : Tarifs 2017/2018

- Santé : Projet de jardins thérapeutiques du Docteur Bitsindou

- Tourisme :

- 1) Convention de groupement de commandes pour le projet « Boucles à Vélo »
- 2) Journée du Patrimoine 2017 : Organisation d'un rallye photo

- Finances :

- 1) Emprunt
- 2) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- 3) Admissions en non-valeur

- Halle des Sports : Marché pour travaux de réfection de la toiture

- Magasin d'alimentation à Pezou : Elaboration d'un nouveau contrat de bail commercial

- AAGV / SPANC / Gestion des déchets : Transfert des pouvoirs de police spéciaux

- Questions diverses

Etaient présents :

Bouffry Monique Soria	Brévainville Dominique Brunet	Busloup Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	La Chapelle-Enchérie Christiane Larue Jean-Philippe Lehoux
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau Pascal Prudhomme	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Droué Yves Bertouy Laëtitia Bouilly	Fontaine-Raoul Jean-Pierre Plessis
La Fontenelle Joël Verdier Daniel Dorilleau	Fréteval Bernard Pillefer	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau	Lisle Jean-Marie Neff Chantal Maillet
Moisy Michel Beaudoux	Morée Alain Bourgeois Jany Kestelyn	Ouzouer-le-Doyen	Pezou Aurélien Lemoine
Le Poislay Séverine Coigneau	Renay Danielle Cohergne Monique Farrant	Romilly-du-Perche Christophe Leclercq Régine Vassaux	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Sandrine Mathurin	Villebout	

Etaient absents : Daniel Dufour, Jean-Pierre Brulé, Jacky Dufournier, Luc Granger, Françoise Callut, Thierry Galmiche, Sixtine Lamé, Robert Bouchet, Pierre Brousse, Frédérique Launay, Michel Pionnier, Christine Aubry, Dominique Patignier, Gérard Viard, Emmanuel Granger, Daniel Alazard.

Pouvoirs : Françoise Callut à Bernard Pillefer, Michel Pionnier à Séverine Coigneau, Frédérique Launay à Aurélien Lemoine, Dominique Patignier à Laurent Borel, Gérard Viard à Sandrine Mathurin.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Aurélien LEMOINE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque du Perche & Haut Vendômois

Acquisition de mobilier complémentaire

Demande de subvention au Département de Loir-et-Cher

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'acquérir du mobilier complémentaire pour la Médiathèque du Perche & Haut Vendômois.

Le Président propose de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Coût de l'opération	5 550,93	Département de Loir-et-Cher	3 330,56
		CC du Perche & Haut Vendômois	2 220,37
Total Dépenses	5 550,93	Total Recettes	5 550,93

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir du mobilier complémentaire pour la Médiathèque du Perche & Haut Vendômois,
- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Ecole de Musique à Droué

Tarifcation 2017-2018

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de définir les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique à Droué pour la saison 2017/2018.

Le Président présente la grille de tarification ci-dessous :

Groupe adultes (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Cours d'éveil : 30 € (1 versement)

Débutant solfège : 55 € (1 versement)

Cours de chant : 105 € (1 versement ou 3 fois 35 €) (inscription en janvier : 70 € - 1 versement)

Chorale adultes : 15 € (1 versement)
 Chorale enfants : 15 € (1 versement)
 Groupe percussions (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)
 Groupe orchestre enfants (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)
 Solfège + instrument : cf tableau

L'inscription à un instrument donne l'accès gratuit à la chorale et au groupe.

L'inscription d'un nouvel enfant d'une même famille donne droit à une réduction sur les frais d'inscription (cf tableau).

Les inscriptions « Cours de chant », « Solfège + instrument » et « Instrument supplémentaire » peuvent être acquittées en une fois ou en trois fois (versements en septembre, janvier et avril).

Seules les inscriptions en cours d'année (inscription en janvier), pour un montant supérieur à 55 €, sont proratisées.

	Versement	1 ^{ère} inscription			2 ^{ème} inscription			3 ^{ème} inscription			4 ^{ème} et 5 ^{ème} inscription		
Solfège + Instrument	1 fois	165 €			150 €			135 €			115 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		55 €	55 €	55 €	50 €	50 €	50 €	45 €	45 €	45 €	35 €	40 €	40 €
1 fois	110 € (inscription janvier)			100 € (inscription janvier)			90 € (inscription janvier)			80 € (inscription janvier)			
Instrument supplémentaire	1 fois	105 €			95 €			85 €			75 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		35 €	35 €	35 €	30 €	30 €	35 €	25 €	25 €	35 €	25 €	25 €	25 €
1 fois	70 € (inscription janvier)			65 € (inscription janvier)			60 € (inscription janvier)			50 € (inscription janvier)			
3 ^{ème} Instrument	1 fois	55 €			55 €			55 €			55 €		
Chorale seulement	1 fois	15 €			15 €			15 €			15 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification indiquée ci-dessus dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique à Droué pour la saison 2017/2018,
- **AUTORISE** les paiements en une fois ou en trois fois selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** la proratisation dans les cas mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Santé

Soutien à un projet au Centre Hospitalier de Vendôme

Lieu de vie pour les malades en soins palliatifs

Le Président présente le projet porté par le Centre Hospitalier de Vendôme d'aménagement d'un lieu de vie consacré à l'accueil des malades en soins palliatifs et de leurs proches. En effet, ces malades ne pouvant retourner à leur domicile, il s'agit de leur fournir les meilleures conditions de vie possible pour la durée de leurs séjours à l'hôpital. Ce lieu consisterait en une salle ressemblant le plus possible à un appartement ainsi que de deux patios aménagés en jardins thérapeutiques.

Le Centre Hospitalier de Vendôme sollicite une participation financière de la Communauté du Perche & Haut Vendômois permettant la réalisation de ce projet. De ce fait, le Président propose de soutenir financièrement ce projet pour un montant de 1 000,00 €, qui seront versés à l'association Unité Psychosomatique du Vendômois (UPSYV) qui mène cette opération.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 1 000,00 € à l'association Unité Psychosomatique du Vendômois (UPSYV) pour la réalisation d'un lieu de vie pour les malades en soins palliatifs au Centre Hospitalier de Vendôme et leurs proches,
- **AUTORISE** le Président à effectuer le versement et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Tourisme

Boucles à vélo

Convention de groupement de commandes

Le Président soumet aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement d'une nouvelle boucle à vélo traversant les communes de La Chapelle- Enchérie, Lignières et Renay. Le coût des travaux est estimé à 13 871,00 € HT, y compris un coût de maîtrise d'œuvre de 2 746,00 € HT.

La CPHV souhaite participer au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois et la Communauté de Communes des Collines du Perche, qui réaliseront également des boucles à vélo sur leurs territoires respectifs. Ce groupement de commande permettra de désigner le maître d'œuvre et les prestataires des marchés de travaux afférents à cette opération.

Le Président présente le projet de convention, spécifiant que le coordinateur titulaire désigné par le groupement est la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois, qui aura pour suppléant la Communauté de Communes des Collines du Perche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **S'ENGAGE** à réaliser la boucle à vélo susmentionnée selon l'estimatif prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux relatifs à l'opération de réalisation des boucles à vélo,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Finances

Emprunt 600 000 €

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'emprunter la somme de 600 000 euros auprès des organismes bancaires, notamment dans le but de financer les travaux de montée en débit/Très Haut Débit sur le territoire du Perche & Haut Vendômois qui interviendront sur la période 2017-2026.

Après consultation, le Président présente la proposition de la CAISSE D'EPARGNE – 75201 PARIS qui se décompose de la façon suivante :

Montant : 200 000 € (deux cent mille euros)	Durée : 15 ans
Objet du prêt : Desserte Internet Très Haut Débit sur le territoire du Perche & Haut Vendômois	

CONDITIONS FINANCIERES
<ul style="list-style-type: none"> • Taux fixe : 0,75 % • Montant des échéances : 3 527,47 € • Commission de mise en place : néant
ECHEANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité : trimestrielle • Mode d'amortissement : progressif

Montant : 400 000 € (quatre cent mille euros)	Durée : 15 ans
Objet du prêt : Desserte Internet Très Haut Débit sur le territoire du Perche & Haut Vendômois	
CONDITIONS FINANCIERES	
<ul style="list-style-type: none"> • Taux fixe : 1,30 % • Montant des échéances : 7 348,57 € • Commission de mise en place : 300 euros 	
ECHEANCES	
<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité : trimestrielle • Mode d'amortissement du capital : progressif 	

Le Président prend l'engagement, au nom de la CPHV, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le Président prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de contracter les emprunts auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE – 75201 PARIS aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de prêts correspondants et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : FINANCES

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2336-3 et L.2336-5,

Considérant que la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant que la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 a apporté des modifications aux modalités d'application du FPIC,

Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des attributions entre les communes et l'établissement de coopération intercommunale en application du II de l'article L.2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président propose d'appliquer à compter de l'exercice 2017 pour la Communauté du Perche & Haut Vendômois et ses communes membres la **répartition de droit commun** du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer à compter de l'exercice 2017 la répartition de droit commun du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

OBJET : Halle des sports à Droué

Marché pour réfection de la toiture

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de procéder à la réfection de la toiture de la Halle des Sports à Droué.

Le Président fait part au conseil communautaire du résultat de l'analyse des offres reçues dans le cadre de cette consultation, et présente l'offre déposée par la société ALFABAT – 14000 CAEN pour un montant de 94 393,00 € HT soit 113 271,60 € TTC, y compris les options supplémentaires suivantes :

- pose de chéneaux en acier en doublage des existants
- vérification de la résistance de la structure porteuse

Cette dépense est inscrite au compte 21738 du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer les travaux de réfection de la toiture de la Halle des Sports à Droué,
- **ACCEPTE** l'offre déposée par la société ALFABAT – 14000 CAEN pour un montant de 94 393,00 € HT soit 113 271,60 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Magasin d'alimentation à Pezou

Nouveau contrat de bail commercial

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la fin du bail commercial liant la Communauté du Perche & Haut Vendômois à Monsieur Paulo Jorge DA COSTA FERREIRA pour la location du local situé au 5 avenue de la Gare – 41100 Pezou et utilisé en tant que magasin d'alimentation. Monsieur DA COSTA FERREIRA souhaite poursuivre son activité de commerce et a sollicité la CPHV afin que soit établi un nouveau contrat de bail commercial.

Le Président présente le projet de contrat de bail commercial, spécifiant que le loyer mensuel demandé s'établira à 500 € HT par mois. La durée du contrat de bail commercial est fixée à 9 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de bail commercial aux conditions susmentionnées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Développement Economique

Restaurant-Bar-Tabac à Busloup

Aide économique pour le maintien du dernier commerce

Le Président informe les membres du conseil communautaire du projet de réouverture du Restaurant-Bar-Tabac LE RELAIS DE BUSLOUP, situé 1 rue de l'Abbé Gauthier – 41160 BUSLOUP.

Afin de pouvoir démarrer son activité et faire des travaux d'amélioration, le propriétaire du restaurant, Monsieur THIECHART Alain, a sollicité la Communauté du Perche et Haut Vendômois pour l'attribution d'une aide économique.

Le Président propose, après avis de la commission « développement économique », d'allouer une aide économique d'un montant de 3 500,00 € à Monsieur THIECHART Alain / affaire personnelle commerciale / n° SIRET : 34749917000038 au titre du maintien du dernier commerce sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique de 3 500,00 € à Monsieur THIECHART Alain / affaire personnelle commerciale / n° SIRET : 34749917000038, ou toute personne morale se substituant à lui, dans le cadre de son projet de réouverture du Restaurant-Bar-Tabac LE RELAIS DE BUSLOUP, situé 1 rue de l'Abbé Gauthier – 41160 BUSLOUP.
- **DECIDE** d'attribuer cette aide économique au titre du maintien du dernier commerce sur la commune de Busloup,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Médiathèque à Fréteval et Bibliothèque à Droué :

Céline MILLET, Katia GERMANEAU et Laurent MEREL présentent le bilan des activités 2016 de la Médiathèque à Fréteval et de la Bibliothèque à Droué. La fréquentation s'est maintenue à un bon niveau au cours de l'exercice, aidée en cela par les nombreuses animations et spectacles qui ont été organisés sur les deux sites ainsi que dans les points-lecture.

Christiane LARUE remercie les services de la Médiathèque pour l'organisation le dimanche 25 juin du spectacle des Lavandières, qui s'est très bien passé.

Daniel BARILLEAU demande à ce que soit étudiée la possibilité d'une ouverture de la Bibliothèque les samedis.

Journées du Patrimoine :

L'édition 2017 des Journées du Patrimoine se tiendra le samedi 16 et le dimanche 17 septembre, avec pour thème la jeunesse. La préparation d'un rallye photo est actuellement en cours par l'Office de Tourisme du Perche & Haut Vendômois. Par ailleurs, il sera demandé aux mairies de communiquer les horaires d'ouverture des différents sites patrimoniaux accessibles durant ces journées du Patrimoine.

Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) :

Le conseil communautaire confirme sa décision prise par délibération du 11 juillet 2016 d'appliquer la répartition de droit commun du FPIC.

Admissions en non-valeur :

Ce sujet a été reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Développement Economique :

Jean-Pierre MAHAUDEAU indique que plusieurs entreprises de commerces et d'artisanat du territoire recherchent actuellement un repreneur : jardinerie GROSSIN Patrick à Pezou ; boucherie-charcuterie DEPARDIEU à Fréteval ; Bar de l'Union à Morée. Il demande à ce qu'une communication auprès des communes, par le site internet www.cphv.fr et sur la lettre d'information Actu Comm' soit effectuée.

Tourisme :

- Un devis a été sollicité auprès du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher pour effectuer le balisage des chemins de randonnées situées dans le Perche Vendômois.
- Une nouveau circuit Randoland sera réalisé sur la commune de Morée en plus de celui déjà existant sur Fréteval.

Election :

Jean-Pierre MAHAUDEAU propose de réfléchir à un point de regroupement pour emmener les votes à Savigny-sur-Braye les jours d'élections.

Manifestations :

- vendredi 02/07/17 : feu d'artifice à Saint-Jean Froidmentel
- samedi 08/07/17 : feu d'artifice à Lisle
- samedi 08/07/17 : feu d'artifice à Morée
- jeudi 13/07/17 : feu d'artifice à Fréteval
- dimanche 13/08/17 : brocante à Pezou
- samedi 02/09/17 : feu d'artifice à Busloup
- samedi 14/10/17 ou dimanche 15/10/17 : Gentlemen des Frères Feillu

Prochaine réunion de la CLECT :

Lundi 24 juillet 2017 à 19h45 – Siège social CPHV à Fréteval

Prochaine réunion de Bureau CPHV :

Lundi 24 juillet 2017 à 20h00 – Siège social CPHV à Fréteval

Le Président,

Alain BOURGEOIS